

Le parcours d'intégration wallon obligatoire de A à Z

PRIMO-ARRIVANTS L'exécutif PS-CDH opte pour un choix radical

► Maxime Prévot (CDH) a pris les devants : jeudi, le gouvernement adoptera le principe d'un parcours d'intégration obligatoire et intégral.

► Un budget d'une dizaine de millions sera nécessaire pour répondre à la demande.

A l'instar de la Flandre, la Wallonie va se doter prochainement d'un parcours d'intégration complet et obligatoire pour l'ensemble des primo-arrivants. L'annonce en a été faite ce mardi au Parlement par Maxime Prévot (CDH), le ministre régional de l'Action sociale. Un projet de décret sera déposé au gouvernement ce jeudi, il devrait être adopté définitivement à la fin de l'année par les députés. L'exécutif de centre gauche inscrit de la sorte sa politique dans les exigences formulées de longue date par l'opposition MR.

1 L'état de la question. Jusqu'à présent, une personne d'origine étrangère qui s'installe sur le sol wallon est tenue de se présenter à l'administration de sa commune qui l'aiguille vers le centre régional d'intégration le plus proche (on en dénombre huit sur l'ensemble du territoire) où il participera à un module d'accueil :

situation familiale, formation, connaissance du français, expérience professionnelle, etc. Ce parcours d'accueil est obligatoire. Ne pas y souscrire peut être sanctionné financièrement : 2.500 euros maximum.

2 La polémique. En 2014, la majorité PS-CDH-Ecolo a approuvé le principe d'un parcours d'intégration comportant quatre phases : accueil, apprentissage du français, cours de citoyenneté et suivi de l'insertion

socioprofessionnelle. Mais le décret wallon se contente de rendre obligatoire la première phase, celle de l'accueil. Depuis lors (et bien avant déjà), l'opposition MR réclame que l'ensemble du dispositif soit contraignant. Dans la déclaration de politique régionale conclue à l'été 2014, PS et CDH avaient abouti à un *modus vivendi* : travailler à l'obligation de l'apprentissage du français (exigence CDH), sous réserve de moyens budgétaires disponibles (bémol PS).

3 Le projet du gouvernement. Jeudi matin, le gouvernement PS-CDH sera donc saisi d'un projet de décret par Maxime Prévot, en charge du dossier. Philosophie générale explicitée par le ministre en personne : « *Les quatre volets du parcours deviendront obligatoires, c'est le souhait de l'exécutif. Cela vaut aussi pour l'insertion socioprofessionnelle, à condition toutefois que des ca-*

rences de formation ou de qualification soient constatées. »

Certains détails du dispositif sont déjà connus : l'apprentissage de la langue française mobilisera 120 heures et la formation aux valeurs citoyennes une vingtaine d'heures. Le principe des sanctions à appliquer aux personnes qui feraient défaut est retenu. « *La générosité wallonne en faveur de la dignité humaine ne peut pas être foulée du pied* », dit joliment le ministre. Mais pas question de matraquage pour autant : la somme de 2.500 euros devrait rester la norme.

Pour assurer l'efficacité du parcours, toutes les communes wallonnes doivent conclure une convention avec un centre régional d'intégration : sur 253 entités (hors communes germanophones), sept seulement font défaut à ce jour. Les mauvais élèves sont Chandfontaine, Héron, Lincet, Marchin, Trooz, Virton et Fontaine-l'Évêque.

4 Les moyens. D'Ecolo (opposition) jusqu'au PS et au CDH (majorité), les députés wallons ont estimé que la contrainte éventuelle devait se bâtir sur une obligation de moyens financiers. Réponse de Maxime Prévot : le gouvernement wallon dégagera une dizaine de millions pour faire face à la demande en formations dans le cadre du parcours d'intégration imposé aux primo-arrivants, dont de nombreux réfugiés politiques. ■

E. D.

PRESSION BUDGÉTAIRE

Le débat est toujours en cours à Bruxelles

Le chamboulement wallon fera-t-il des petits en Région bruxelloise, gérée, on le rappelle, par une majorité PS-CDH-DFD-SPA-CD&V-Open VLD ? Du côté du ministre-président Rudi Vervoort (PS), on se borne à rappeler le déblocage de fonds pour la création de deux « bapa », les bureaux d'intégration pour primo-arrivants. Pour le reste, il est

trop tôt pour s'avancer. Pour rappel, l'accord de majorité prévoit l'instauration d'un parcours d'intégration obligatoire. Mais, pour des questions de tuyauterie institutionnelle, seule une ordonnance de la Cocom (Commission communautaire commune), compétente à l'égard des personnes, peut rendre contraignante la mesure. Néerlandophones et francophones n'ont pas encore tranché. Ce que ne manque pas d'épingler, depuis plusieurs mois,

le MR depuis les bancs de l'opposition. « Mon espoir est que Bruxelles prenne exemple de ce qui vient d'être annoncé en Wallonie », lance Vincent Dewolf, chef de groupe, en rappelant que son parti a déposé une proposition sur le sujet en mars 2015, sans qu'elle soit « agendée ». En coulisses, il se murmure que des divergences existent entre les différents partis de la majorité : les socialistes prôneraient davantage pour le caractère obligatoire de l'accueil de base et de l'ap-

prentissage de la langue, là où le CDH ne serait pas contre un package obligatoire plus large, incluant la citoyenneté et l'insertion professionnelle. Tout ce débat est à replacer dans un contexte budgétaire limité. Sans compter que les budgets nécessaires, à Bruxelles, pourraient sans doute être plus élevés qu'en Wallonie, puisque la capitale représente un pôle potentiellement attractif pour les primo-arrivants.

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

analyse Le coup de maître de Maxime Prévot

Chapeau bas ! En révélant ce mardi en commission du parlement de Wallonie la teneur d'un décret remanié sur le parcours d'intégration pour les primo-arrivants, Maxime Prévot a réussi un coup de maître machiavélique. Rondement mené, faut-il le dire, par son service de presse : (quasi) tous les médias étaient présents à l'aube en salle de commission pour entendre la parole du numéro deux du gouvernement PS-CDH.

On se bousculait aussi sur les bancs des députés. Le MR avait suscité le débat. On allait voir ce qu'on allait voir avec la proposition de décret des libéraux qui réclamaient encore et toujours la contrainte assortie de sanctions pour l'ensemble du parcours d'intégration. Et on a vu : en annonçant à la surprise générale le « souhait » de l'exécutif de s'inscrire dans ce schéma et de s'en donner les moyens, le vice-Premier wallon est resté logique avec le discours qu'il tient de longue date, mais il a du même coup placé les pas de son exécutif dans ceux de l'opposition libérale. Au point de lui clouer le bec.

Dans l'opposition aussi, Ecolo insistait encore et toujours sur les moyens financiers nécessaires pour mener à bien une politique d'intégration efficace qui pourrait faire face à une demande sans cesse croissante de la part des personnes concernées : « Prévoir un caractère obligatoire relève du symbole, soulignait d'emblée Mathieu Daele ce mardi. Ce

n'est pas un tabou pour moi. Mais pour les primo-arrivants qui veulent notamment apprendre le français, il faut d'abord un signal fort en termes de moyens, pas un slogan tape-à-l'œil. » Avec l'obligation intégrale et

dix millions d'euros sur la table, le public visé aura les deux, Ecolo aussi, qui juge cependant ce montant totalement insuffisant...

Dans les rangs majoritaires du CDH et du PS, on s'interrogeait aussi sur « les propos réducteurs du MR » ou « l'obligation de répondre d'abord aux acteurs de terrain qui demandent des classes, des profs et des budgets », comme le soulignait le socialiste Nicolas Martin pour lequel « l'obligation n'a de sens que s'il y a de la place et de l'argent pour former les gens. »

À croire que les députés socialistes et humanistes n'avaient pas été informés de la teneur réelle des réponses que le ministre CDH de l'Action sociale comptait apporter au débat provoqué par le MR, à l'avant-veille du conseil des ministres. Les élus PS et CDH s'en tenaient en effet fidèlement à l'accord de

« Ce n'était pas un débat parlementaire, mais une conférence de presse »

UN ÉLU DE LA MAJORITÉ

majorité qui prévoyait l'instauration de cours de français obligatoires, sous réserves de moyens financiers disponibles. C'était

leur bible à eux, et voilà que Maxime Prévot balaye tout cela d'un discours ferme et définitif : le parcours d'intégration sera intégralement obligatoire. Ah, bon ?

Dans la majorité, personne n'a osé moufter. Comme le soulignait un député socialiste sous le couvert de l'anonymat, « nous n'avons jamais compris pourquoi, sous la législature précédente, le PS s'est opposé à un parcours obligatoire ». Avant d'ajouter : « D'ailleurs aujourd'hui, vous ne trouverez personne dans nos rangs pour dire que c'est une mauvaise idée. »

Il n'empêche : Prévot a surpris tout le monde en dévoilant son projet en commission parlementaire (« Ce n'était pas un débat parlementaire, mais une conférence de presse », a-t-on entendu dans la majorité, un peu groggy). Le PS s'est déjà agacé à plusieurs reprises des effets d'annonce dont les ministres CDH ont fait leur spécialité : voici un cas emblématique à ajouter à la liste !

Mais cette audace ne risque sans doute pas de couler ce projet, même s'il doit encore être approuvé par le gouvernement. Notez en effet que tout cela se déroule sur fond de négociations budgétaires et donc d'arbitrages ardu. Le CDH et Maxime Prévot ont obtenu ce qu'ils voulaient. Connaîtra-t-on un jour la monnaie d'échange ? ■

ERIC DEFFET